



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données  
Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

Direction de la sécurité et de la justice  
Monsieur Maurice Ropraz  
Conseiller d'Etat, Directeur  
Grand-Rue 27  
Case postale 1623  
1701 Fribourg  
**Courriel**

Autorité cantonale de la transparence et  
de la protection des données ATPrD  
Kantonale Behörde für Öffentlichkeit und  
Datenschutz ÖDSB

La Commission

Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

T +41 26 322 50 08  
www.fr.ch/atprd

Réf: LS/sg 2020-PrD-262 et 2020-Trans-101  
Courriel: secretariatatprd@fr.ch

*Fribourg, le 29 septembre 2020*

## **Avant-projet de loi et d'ordonnance supprimant l'exigence de certificats de bonnes mœurs dans la législation fribourgeoise**

Monsieur le Conseiller d'Etat, Directeur,

Nous nous référons à votre courrier du 19 août 2020 concernant l'objet cité en référence et vous remercions de nous avoir consultés à ce sujet.

La Commission en a traité lors de sa séance du 29 septembre 2020. Elle ne se prononce que sur les aspects relatifs à la protection des données et à la transparence (art. 30a al. 1 let. b de la loi du 25 novembre 1994 sur la protection des données, LPrD ; art. 40 let. c de la loi du 9 septembre 2009 sur l'information et l'accès aux documents, LInf).

Suite à une question parlementaire, le Conseil d'Etat a sollicité l'avis de l'Autorité concernant l'utilisation du certificat de bonnes mœurs dans le canton et son traitement sous l'angle de la protection des données. La Commission s'est prononcée en février 2018 et sa position a été entièrement reprise par le Conseil d'Etat dans sa réponse adressée en mars 2018 au Grand Conseil.

Partant, la Commission salue cette suppression qui va dans le sens proposé dans sa prise de position de février 2018.

Tout en vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Conseiller d'Etat, Directeur, nos salutations les meilleures.

Laurent Schneuwly  
Président